FAITS DIVERS

LA SORCIÈRE DE MARLY. — *Charges graves contre la spirite. — Toujours l'âme de feu Chappuis. — Les difficultés de l'instruction.* — Paris. — 13 janvier. — M. Vidal, commissaire spécial à Versailles, et M. Calmettes, commissaire adjoint, poursuivent assidûment leur enquête à Marly-le-Roi. Les charges relevées contre la femme Martin sont des plus graves et sa culpabilité s'affirme chaque jour.

M. Vidal a entendu hier trois voisins de Mme Chappuis. M. et Mme Grison et Mme Cotton. Il ressort des déclarations de ces personnes que, dès longtemps, Yvonne Chevalier leur avait raconté les scènes nocturnes de spiritisme auxquelles se livrait la femme Martin.

— Il y a plus de deux ans, a dit Mme Grison, que la bonne de Mme Chappuis me raconta pour la première fois ce qu'elle voyait. C'était au moment où sa maîtresse voulait vendre sa maison de Marly et aller habiter à Sannois, près de sa belle-sœur. Un matin, Yvonne Chevalier vint nous trouver et nous décrivit la scène étrange à laquelle elle avait assisté la nuit précédente.

» Debout sur une table et enveloppée d'un drap, Mme Martin disait à Mme Chappuis étendue à plat ventre sur le sol :

» — Tu ne donneras pas ta maison à d'autre qu'à celle par qui tu correspondras avec moi. Elle te remettra cinq mille francs et la maison lui appartiendra. Mais tu continueras à l'habiter jusqu'à ce qu'ait sonné l'heure de notre réunion. Tu n'iras pas à Sannois.

» Mme Chappuis demanda au « spectre » si son mari se portait bien.

» — Non, lui fut-il répondu. J'ai mal à l'estomac pour un éclair au chocolat que je ne digère point. Mais Mme Martin va te donner un médicament. Tu l'avaleras et c'est moi qui serai soulagé.

» Vous comprenez, a ajouté Mme Grison, combien ce récit nous amusa. Les scènes burlesques qui se déroulaient chez Mme Chappuis firent, dès lors, notre joie quotidienne. Mais nous apprîmes que Mme Martin profitait des séances spirites pour se faire donner une foule d'objets par Mme Chappuis.»

Mme Cotton a fait au magistrat des déclarations analogues.

L'inculpée, qui ignore encore qu'on a trouvé dans sa cave des objets ayant appartenu à Mme Chappuis, continue, dans sa prison, à affirmer son innocence.

MORTE PENDANT LE BAL. — Cassis, 13 janvier. — Hier, au cours d'un bal public, une jeune fille d'une vingtaine d'années, Victoria Villini, appartenant à une honorable famille de Cassis, venait de terminer une contredanse quand, subitement, elle se déclara incommodée.

On crut d'abord que la chaleur de la salle et l'entrain de la danse avaient occasionné son malaise, et elle fut conduite sur le pas de la porte de l'établissement afin qu'elle pût respirer un peu d'air pur.

A peine y arrivait-elle qu'elle tomba comme une masse. Transportée aussitôt au domicile du docteur Florence, situé tout près de là, elle fut examinée par le docteur qui ne put que constater le décès de la malheureuse jeune fille.

UN ASSASSINAT A ÉPINAL. — Epinal, 13 janvier. — Mme veuve Baudouin, rentière, sentinagenaire, habitant Hadol, a été assassinée. Le crime accompli, le meurtrier a mis le feu à la maison. Le cadavre a été trouvé demi-carbonisé. Le vol est le mobile du crime. L'assassin est en fuite.

UN ENFANT MARTYR. — Il y a cinq mois, par suite du décès de leur père, cinq jeunes enfants se trouvaient à la charge de leur grand'mère, qui était presque dénuée de ressources. Les amis de cette famille recueillirent les pauvres orphelins qui se mirent en quête de personnes charitables qui voulussent bien les élever. C'est ainsi que l'un des enfants, Louis Feyertag, âgé de 12 ans, fut confié, par M. X..., à un ancien précepteur, M. Eugène Guérin, habitant une ladite voisine de Paris. Or, M. X... apprenant dernièrement que M. Guérin maltraitait le petit Louis, l'y rendit à son hôtel et, en l'absence du prétendu bienfaiteur, trouva l'enfant ballonné, ligotté et attaché à l'espagnolette d'une fenêtre. Layant délivré, il le conduisit chez M. Labat, commissaire de police. L'enfant raconta au magistrat qu'il était l'objet des plus cruels traitements. Et il lui voir les traces des coups reçus en même temps qu'il déposait sur le bureau trois dents que son « protecteur » lui avait arrachées d'un coup de poing. Eugène Guérin, arrêté le soir, a avoué les faits qui lui sont reprochés, se bornant à dire en manière d'excuse : « Cet enfant ne voulait pas m'aimer ! »

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

AVIS. — La période d'inscription sur les listes électorales a été ouverte le 2 janvier et sera close le 4 février à minuit.

Tous les jeunes gens qui auront vingt et un ans, avant le 1er avril prochain, et qui ont subi ou subiront prochainement le sort à Roubaix, seront inscrits d'office, sans démarches de leur part.

Les personnes qui sont venues se fixer depuis peu dans notre ville, les naturalisés et les réintégrés dans la qualité de Français doivent eux-mêmes réclamer leur inscription ou la faire réclamer par un électeur déjà inscrit.

Les conditions requisés sont les suivantes : Etre Français et majeur, (21 ans), avant le 1er avril prochain ; avoir six mois de *résidence* à Roubaix, pour le 31 mars 1904, ou à défaut de six mois de résidence, avoir établi son *domicile* à Roubaix, par une déclaration faite au bureau de la population.

Les fils de Belges, nés en France avant le 1er avril 1883 peuvent aussi demander leur inscription sur la liste électorale.

L'*Union Sociale et Patriotique* prie instamment tous ses amis et en particulier les membres des Comités de section de vouloir bien signaler à son secrétaire général, M. Baillon, *Café Pandore*, 28, rue Pauvrée, toutes les personnes de leur connaissance qui sont en droit de réclamer leur inscription sur les listes électorales. M. Baillon se chargera de faire les démarches nécessaires.

CONVOCATIONS

Canton Est. — Bureau de la rue Sainte-Elisabeth. Jeudi, 14 courant, à huit heures et demie du soir, *A la Pipe*, 22, boulevard de Belfort, réunion du Comité de la section ; questions diverses ; urgent.

SAVON DU CONGO *Se méfier des contrefaçons.*

JEUNES MERES N'OUBLIEZ PAS que le **Lait stérilisé de la Belle Etoile, 13, rue du Bois, 13, est de l'avis de tous les Docteurs, le sauveur des enfants.** On porte à domicile. *Téléphone*, 604.
44177-6

Chronique Locale

ROUBAIX

A TRAVERS LA VILLE

La Bibliothèque

Comme on sait, Roubaix ne possède plus, depuis 1883, de bibliothèque communale. Ce qu'on nomme couramment ici «La Bibliothèque» appartient à l'Etat et fait partie intégrante de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

Telle quelle, elle a une petite valeur car, si elle est modeste, elle possède du moins le mérite d'être originale. Un bref historique dira pourquoi.

Lorsque, lors de la fondation de l'Ecole, la ville de Roubaix céda à l'Etat sa bibliothèque, celle-ci comprenait à peu près 5.000 volumes qui avaient été fort bien inventoriés quelques années auparavant par un archiviste distingué, le savant M. Leuridan. Malheureusement, à côté de livres anciens et d'une certaine valeur et de quelques belles éditions classiques (souvent incomplètes, il est vrai), ce premier fond renfermait pas mal de livres inutiles et même d'ouvrages dépareillés. En somme, tout cela était médiocre.

La partie actuellement la plus considérable de la Bibliothèque est le produit des dons annuels que la Direction des Beaux-Arts fait chaque année à l'Ecole et parmi lesquels figurent les plus belles publications artistiques parues depuis vingt ans. C'est là une véritable richesse que nous pourraient envier plusieurs grandes bibliothèques de province.

De 1883 à 1901, le vieux fond communal transporté de la Mairie à l'Ecole, et les dons du Ministère de l'Instruction publique formèrent une bouillabaisse, me dit-on, assez curieuse. M. V. Champier la dépeint ainsi :

Aucune classification, point de catalogues, des ouvrages rangés pêle-mêle sur des rayons, sans ordre chronologique ni autre.

Bien plus ! Dans la précipitation apportée à arrêter certaines collections publiées par fascicules séparés, et à des intervalles espacés, on a réuni sous la même couverture et dans un monstrueux accouplement des ouvrages totalement étrangers les uns aux autres, faisant ainsi voisiner l'art avec des catalogues de machines, l'histoire avec les mathématiques, la philosophie avec des fragments de traités industriels !

Dès son arrivée, M. Champier mit un peu d'ordre dans ce «capharnaüm» et le divisa en trois parties : 1° Beaux-Arts ; 2° Littérature et Histoire ; 3° Sciences et Technologie industrielle. Il a dressé, à cet effet, un catalogue manuscrit en trois gros volumes avec l'aide précieuse de M. Gripon. L'exécution matérielle de cet utile labeur a coûté près de deux ans au dévoué M. Gripon, qui vient justement de recevoir les palmes académiques, à titre de modeste récompense. J'ai vu ces trois répertoires : Hélas ! que de pages blanches encore !

L'année dernière, M. Champier, rognant un peu sur tous les chapitres de son budget, a pu consacrer quinze cents francs environ à la Bibliothèque. Elle s'est ainsi augmentée d'une Encyclopédie, «le grand Larousse», de plusieurs publications périodiques et de reliures neuves, ou de reliures refaites, après classification rationnelle des fascicules qui avaient été autrefois réunis à l'aventure.

La situation actuelle de la Bibliothèque peut à peu près être ainsi résumée : Douze mille volumes environ. Partie littéraire, nulle ; historique, très médiocre, sauf en ce qui concerne l'histoire régionale. Partie scientifique, passable ; technique, meilleure mais à améliorer encore considérablement. Partie artistique importante et assez complète. Il y a enfin une collection de médailles et monnaies intéressante, mais non encore classée ; on se préoccupe de l'enrichir de quelques spécimens d'or.

Je tiens à citer encore le dernier rapport de M. Champier :

Il ne faut pas oublier que notre Bibliothèque affectée à l'usage de l'école, est aussi, d'après les conventions de 1883, passées entre la Ville et l'Etat, une bibliothèque *publique*, accessible à tous les habitants de Roubaix qui doivent y trouver par conséquent, les ouvrages convenant essentiellement à la population d'une cité aussi laborieuse que celle-ci. Or, depuis vingt ans, on ne l'a enrichie à peu près exclusivement que de livres sur les Beaux-Arts. De là, des lacunes qui, chaque jour, s'accentuent pour les livres sur la science, et l'industrie des tissus, dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

Certes, la municipalité comprendra, je n'en doute pas, la nécessité de pourvoir à ces lacunes. Déjà, cette année, elle a généreusement voté des fonds importants pour la continuation de l'abonnement des albums de tissus de MM. Homo, dont la collection complète est une des richesses de notre bibliothèque. D'autre part, le Syndicat des teinturiers-apprêteurs nous a offert, sur notre demande, l'*Encyclopédie Lorite* de M. Garçon, dont la valeur est de 1.100 francs pour l'ouvrage complet. Mais ce ne sont là que des faits isolés, et qui ne suffisent pas à combler les vides, hélas trop nombreux, que je viens de vous signaler. Ce qu'il faudrait, c'est s'efforcer de constituer, d'après un programme donné, et par des acquisitions graduelles, une bibliothèque répondant aux besoins modernes.

On ne saurait mieux dire, mais je crois que l'honorable administrateur de l'Ecole prêche ici trop exclusivement *pro domo*, — en quoi il a raison, car il est directeur d'un institut national et non conservateur d'une bibliothèque communale... La question vaut d'être élevée et élargie.

Si la Ville, qui, à mon sens, a eu jadis tort de céder sa petite bibliothèque à l'Etat, ne peut pas présentement fonder une Bibliothèque qui soit à elle ; si elle ne peut faciliter à tous, par le prêt des livres à domicile, le bienfait immense de lectures saines, utiles, variées, propres à développer l'intelligence et à former le goût de la masse, il me semble qu'elle a le devoir de coopérer directement à l'augmentation de la Bibliothèque publique qui fait fonction, pour ainsi dire, d'établissement communal.

Et qu'on ne dise pas que les Roubaisiens n'ont pas le goût, ni le temps de lire ! Ce n'est pas vrai.

En 1902, le bibliothécaire a fait sur place 53.234 communications à 20.039 personnes. Tous les soirs, la salle de lecture est pleine de lecteurs qui dévorent tout ce qui leur est accessible. Que serait-ce si la Bibliothèque avait un caractère moins spécial, plus universel ?

On m'a montré à titre de curiosité des volumes de Jules Verne, tombant en lambeaux, noircis et cuits par la crasse des doigts... Ils ont été feuilletés et lus avec avidité par des gens qui ne trouvaient pas d'autres aliments intellectuels à leur portée. Savez-vous ce qui est aussi de lecture courante ? La collection du *Journal de Roubaix*, à cause, je pense, de ses feuilletons et de sa documentation locale. Ces deux menues observations sont très éloquentes.

Outre ces lacunes, les plus importantes, du reste, que signale M. Champier, combien d'autres qui sautent aux yeux ! En voici quelques-unes au hasard : Presque point, pour ne pas dire point, d'ouvrages de vulgarisation scientifique ou historique ; rien sur l'abondante production philosophique, littéraire et dramatique du siècle passé ; le roman y est à peu près inconnu en un temps où ce genre touche à toutes choses connaissables, et même à quelques-autres ; aucune des grandes revues périodiques ; aucun magazine étranger ; deux journaux seulement, etc.

Malheureusement, le ministère de l'Instruction Publique, qui se montre prodigue de publications artistiques parce qu'il ne veut voir et ne connaître que *son* Ecole, n'envoie pas un seul volume touchant à un autre ordre d'idées. Par conséquent, la Ville n'achetant ou plutôt ne donnant rien ; l'Etat limitant ses cadeaux à une classe bien *déterminée*, et les dons des particuliers étant plus que rares, la Bibliothèque ne s'enrichit que d'ouvrages de grande valeur, il est vrai, mais se rapportant presque tous à une seule branche des connaissances humaines, ce qui est insuffisant et peu digne d'une grande ville.

La question, comme on le voit, est complexe et mérite l'attention de la Ville de Roubaix, du Conseil d'Administration de l'Ecole, du Département même et aussi des particuliers.

Je crois que l'attribution d'un crédit spécial à la Bibliothèque par la Ville, et, si possible, par le Département, répondrait à un besoin véritable. Une somme minime, — quand ce ne serait que 3 à 4.000 francs par an ! — permettrait des acquisitions nécessaires. Pour le surplus, on peut espérer que, dans l'avenir, quelques *bibliophiles*, quelques *philanthropes* éclairés, des amis des lettres et des sciences, feront des dons, des legs de livres à l'unique bibliothèque publique de leur ville. Et pourquoi, dès maintenant, des Mécènes ne lui feraient-ils point l'agréable aumône d'abonnements à deux ou trois de nos grandes revues, ou bien de bouquins lus et peut-être dédaigneusement relégués dans un grenier ?

Il faut attendre beaucoup d'une population qui aspire à étendre le champ de ses connaissances. C'est le cas des Roubaisiens. Il serait donc noble et bienfaisant de leur faciliter et presque de leur rendre possible cette pénétration plus avant dans la science, cette marche vers un idéal toujours plus haut et mieux connu.

XAVIER-FLEURY.

Un manifeste collectiviste. — Nous publions ci-dessous, à titre d'information, une affiche émanant des groupes révolutionnaires. Le ton en est, du reste, tellement déclamatoire et si faux, que l'effet en sera nul sur le robuste bon sens des ouvriers roubaisiens. Voici ce document :

Parti Socialiste de France (U. S. R.)

(SECTION ROUBAISIENNE)

LA LOI DE 10 HEURES

Ouvriers de Roubaix,

Au 1er avril prochain, une loi qui s'appliquera à presque toutes les industries roubaisiennes, va entrer en vigueur. Elle fixe à dix heures la durée de la journée de travail.

L'approche de cette date semble vouloir réveiller la classe ouvrière du sommeil coupable dans lequel elle est plongée depuis longtemps.

Le travailleur, las d'être trop exploité, d'être trop volé, se redresse enfin, et déclare qu'avec la loi de dix heures doit coïncider pour lui, le relèvement des salaires que, par son indifférence, il a laissé avilir.

Oui ! la colère qu'il contient va bientôt éclater !

Il est fatigué de la misère qui l'étreint, car ce n'est plus une vie que la sienne. Il pense à cet enfer que l'usine est pour lui, maintenant. Il réfléchit à ses maigres salaires, au chômage. Il voit la tristesse, la gêne qui règnent chez lui. Il s'aperçoit que les êtres qu'il chérit, que la femme, les enfants, les vieux parents manquent du plus strict nécessaire ; que, parfois même, ils ont faim. Et il se dit qu'il est grand temps que cela cesse.

Les patrons millionnaires qui ont édifié leurs scandaleuses fortunes avec les sueurs, les souffrances et le sang des ouvriers, sentent très bien qu'ils auront prochainement à rendre des comptes. Le vent de révolte qui soufflera bientôt les fait déjà frissonner de peur. C'est ce qui explique les paroles de l'exploiteur international, M. Eugène Motte, recommandant à ses collègues patronaux de ne pas réduire les salaires actuels, bien que la durée de la journée de travail subira une réduction d'une demi-heure.

Mais, M. Motte et les autres capitalistes s'illusionnent, s'ils supposent que le travailleur va se contenter ainsi. Le salaire de cette demi-heure, qu'ils semblent vouloir lui accorder, comme on donne un os à un chien, il ne s'en contentera pas.

Il n'acceptera pas cette misérable aumône. Il exigera son droit, c'est-à-dire beaucoup plus.

Travailleuses ! Travailleurs !

Quelle que soit la catégorie à laquelle vous appartenez, comparez votre situation avec celle d'il y a quinze ou vingt ans. Que vous soyiez du peignage, de la filature ou du tissage, que vous soyiez de la grande industrie ou bien que vous soyiez mécanicien, menuisier ou maçon, peu importe votre profession ; tous, vous êtes beaucoup plus malheureux.

On a augmenté la vitesse des métiers, on a diminué le personnel, on a baissé les salaires partout. Et cela dans des proportions si grandes, que jamais Roubaix n'a connu une misère aussi profonde et aussi noire que maintenant.

Il faut réagir contre tout cela. Il faut se lever, se dresser en face de la classe patronale, lui crier que c'en est assez, que c'en est trop.

Il faut dire à ceux qui s'engraissent de vos sueurs, à ceux qui se créent des fortunes colossales en spéculant sur vos trop maigres salaires, à ceux qui, sans rien faire, vivent dans le luxe, l'opulence et l'orgie, que vous avez trop longtemps souffert, et qu'aujourd'hui vous voulez vivre en travaillant.

Frères et sœurs de misère,

Le moment est solennel, il faut se préparer. Chaque travailleur qui ne l'a pas encore fait, doit, tout de suite, se faire inscrire au syndicat de sa corporation.

Les associations ouvrières sont en ce moment en plein travail pour la confection des tarifs qui pourraient s'adapter avec la nouvelle loi. Il est indispensable que toutes les ouvriers soient syndiqués, pour que les réclamations et revendications qu'ils formuleront soient unifiées et reçoivent l'approbation générale.

Le Parti ouvrier est avec vous contre les oppresseurs et les exploiteurs. Quoiqu'il arrive, il sera à votre disposition.

Faites votre devoir ! Il fera aussi le sien !

Le Comité exécutif de la Section Roubaisienne du Parti ouvrier (Parti Socialiste de France).
— (Siège social : *A la Paix*, 73, boulevard de Belfort).

Et voilà comment, de l'application d'une réforme purement économique, des politiciens évincés par le suffrage universel cherchent à tirer une agitation malsaine, et cela, dans l'espoir de pêcher en eau trouble !

Les salaires, les ouvriers, les 10 heures importent peu aux gens de la *Paix*. Ce qui les préoccupe vraiment, ce sont les élections municipales, et leur souci est moins de voir augmenter les tarifs que de rentrer à la Mairie afin d'y recommencer la jolie gabegie que l'on sait.

De plus, le manifeste du P. O. F. trahit la frayeur que les travailleurs roubaisiens se passent de ses mauvais services dans la préparation de leurs cahiers et dans la discussion de leurs intérêts. Il trahit encore l'épouvante que les rassurantes et sages paroles de M. Eugène Motte ne portent le calme là où il est nécessaire, — pour les politiciens, — qu'il y ait le trouble et le chômage.

En somme, l'affiche collectiviste est maladroite, car elle laisse trop percer le bout de l'oreille des futurs candidats, blackboulés d'hier et de demain.

Les associations et syndicats ouvriers prépareront eux-mêmes et seuls la défense réelle de leurs intérêts économiques et corporatifs, et ne se laisseront guider que par leur expérience et leur raison. Ils laisseront les gréviculteurs, les travailleurs honoraires, s'agiter dans le vide.

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira, mardi prochain 19 janvier, à huit heures et demie du soir, en session extraordinaire. La plus grande question inscrite à l'ordre du jour de cette séance sera le conflit qui divise les villes de Roubaix et de Tourcoing concernant le service des eaux, conflit que nous avons exposé dans le numéro de dimanche matin.

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS. — *Les fermetures d'écoles.* — L'*Union Catholique* de Roubaix vient de faire placarder l'affiche suivante :

UNION CATHOLIQUE DE ROUBAIX

Roubaisiens,

Le ministère Combes vient de fermer encore deux nouvelles écoles congréganistes dans notre ville ; depuis le mois de juillet, voilà donc six classes supprimées qui abritaient 1.600 enfants soignés avec un admirable dévouement par de saintes religieuses.

Le ministère Combes nous promet à bref délai de nouvelles hécatombes.

Le ministère Combes foule aux pieds les droits les plus sacrés du père de famille.

Le ministère Combes violente les consciences.

Le ministère Combes fait pleurer les femmes et les enfants.

A qui cette persécution religieuse profite-t-elle ? A personne.

Qui en souffre ? Les vrais patriotes et surtout les ouvriers.

Qui paiera la note ? le contribuable.

Aussi, l'indignation est générale chez les partisans de la liberté et l'élection sénatoriale du 10 janvier est à cet égard très significative.

L'histoire impartiale flétrira les sinistres caprices du potentat jacobin.

A chaque fermeture d'école, on nous supplie de tous côtés pour que nous fixions le jour d'une manifestation grandiose encadrant le départ des bonnes religieuses.

Mais hélas ! C'est la tristesse dans l'âme que nous devons répondre ici à nos amis, que leur désir n'est pas réalisable. Les religieuses se refusent à toute manifestation publique de sympathie, elles ont leurs raisons pour cela, et s'en iront isolément vers la frontière en priant pour leur bourreau et ses valets. Nous n'avons pu modifier leur décision et le regrettons profondément tout en réservant l'avenir.

Ce qu'il nous reste à faire c'est de crier partout notre reconnaissance, notre admiration pour ces nobles filles, de dire notre tristesse nationale à la disparition satanique dosée de celles qu'on a si bien appelées les Fleurs de France.

Ce qu'il nous reste à faire, à nous, pères de famille, c'est de river tellement notre foi dans l'âme de nos enfants qu'aucune tenaille maçonnique ne puisse l'en extirper.

Ce qu'il nous reste à faire à nous citoyens français en face du renégat, c'est de lui dire nos écœurements, nos indignations, nos colères à chacun de ses abus de pouvoir contre des êtres sans défense.

Ce qu'il nous reste à faire à nous, électeurs français, c'est de jurer que notre bulletin de vote n'ira jamais sous aucun prétexte, à un candidat dont le programme et les convictions intimes ne nous donneraient pas toute garantie au point de vue des libertés primordiales de conscience, d'enseignement, d'Association.

Ce qu'il nous reste à faire, à nous Roubaisiens, c'est de travailler tous les jours par exemple, par la parole, par l'action sociale, à l'avènement de la liberté et de la fraternité vraies, sincères, apaisantes, non pas de celles qu'on étale sur les murs, pour se moquer du peuple, mais de la fraternité réelle dans le Christ, et de la liberté qu'on inscrit dans les codes, par la volonté de la nation loyalement consultée.

Le Comité-Directeur.

MARIAGE. — Mercredi, a été célébré, en l'église Saint-Martin, le mariage de M. Clément Dazin, fils de M. Clément Dazin-Eloy, négociant en tissus, secrétaire général de l'*Union Catholique*, avec Mlle Marie Mulliez, fille de M. Henri Mulliez, filateur.

Les témoins étaient, pour le marié : MM. Léon Dazin, son frère, et Léon Watine, son beau-frère ; pour la mariée : MM. Louis Mulliez, fabricant, et Emile Toulemonde, fabricant, ses oncles.

C'est M. l'abbé Mulliez, curé de la paroisse Saint-Roch, à Armentières, oncle de la mariée, qui a donné la bénédiction nuptiale, après avoir adressé aux époux une touchante allocution.

Pendant la cérémonie, M. Genty a délicatement détaillé, sur le violoncelle, le *Dernier sommeil de la Vierge*, de Massenet, la *Cavatine* de Th. Dubois et la *Romance* en ré de Saint-Saëns. L'excellent organiste, M. Meyer, l'accompagnait à l'orgue.

Aux nouveaux mariés, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur, et à leurs familles, toutes nos félicitations.

A LA *MUTUALITÉ MATERNELLE ROUBAISIENNE.* — Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui la première liste des dons reçus par la Société de secours mutuels la *Mutualité Maternelle Roubaisienne :*

MM. A. E. A. Motte, 1.000 francs ; Pierre Wibaux, 1.000 francs ; Désiré Wibaux-Florin, 1.000 francs ; François Roussel Père et Fils, 1.000 francs ; Mme Julien Lagache, 1.000 francs ; Société anonyme de peignage (Amédée Prouvost) 1.000 francs ; MM. Etienne Motte et Cie, 1.000 francs ; Motte Bossut Fils, 1.000 francs ; F. Vanoutrive et Cie, 1.000 francs ; Peignage de l'Epeule, 1.000 francs ; total, 10.000 francs.

Ces personnes généreuses ont compris toute l'importance de l'œuvre, et les services qu'elle est appelée à rendre aux ouvrières de notre grand centre industriel. Les statuts de la Société disent : « Les membres honoraires sont ceux qui, par leur souscription, contribuent à la prospérité de l'Association, ils paient une cotisation annuelle. Peut devenir membre honoraire perpétuel, toute personne faisant un versement de 200 francs au moins, et membre d'honneur, les personnes faisant un versement de 500 francs et plus. »

Les souscriptions et dons peuvent être adressés à M. Joseph Wibaux, président du Comité d'initiative, 47, rue de la Fosse-aux-Chênes, Roubaix.

LES INHUMATIONS EN 1903. — Pendant l'année 1903, 2.244 inhumations ont été faites au cimetière de Roubaix, dont 94 de corps venant de communes étrangères. 1.955 inhumations ont été faites dans le terrain commun, 93 dans des concessions à perpétuité, 61 dans des concessions trentenaires et 135 dans des concessions temporaires.

En 1902, il y avait eu 2.365 inhumations, ce qui fait une différence en moins de 121 en 1903.

Une escroquerie de 100,000 francs. *Arrestation du coupable à Paris.* — On se rappelle qu'à la fin du mois de juillet de l'année dernière, plusieurs plaintes émanant de Roubaix parvenaient aux *Parquets de Lille et de Bruxelles* contre un sieur Alfred Delobelle, dont les parents habitent à Roubaix, 17, rue Charlemagne.

Il y a quinze mois environ, Delobelle avait fondé, à Koekerberge, avec deux autres individus, une Société financière qui avait spécialement pour but d'effectuer des reports pour le compte d'ouvriers, d'employés ou petits bourgeois habitant dans le Nord de la France, notamment à Roubaix et à Lille. Au fur et à mesure de l'arrivée des fonds et des titres que les clients confiaient à la Société, Delobelle, qui était chargé de la comptabilité, faisait disparaître ces valeurs sous prétexte de les expédier à une maison de banque de Paris. A la suite des réclamations des clients, qui lui avaient confié leurs économies, Alfred Delobelle prit la fuite, le 3 juillet, en emportant tous les livres de comptabilité.

On apprit qu'à partir de cette date jusqu'au 11 juillet, le fugitif avait séjourné à Ostende. Le 12, il avait été vu à Avelghem. Depuis lors on avait perdu sa trace.

Alfred Delobelle, contre qui avait été décerné un mandat d'arrêt, vient enfin d'être arrêté à Paris. Il ne tardera pas à être amené à Lille.

L'INCENDIE CRIMINEL DE LA RUE DES ARTS. — Pascal Poulet, ce cordonnier de la rue des Arts, qui est accusé d'avoir mis volontairement le feu à son habitation, a encore été interrogé, mercredi, par M. Delta il, commissaire de police du 2e arrondissement ; il continue à nier. Ce matin, il sera conduit à la maison d'arrêt de Lille pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

UN VOL DE DÉCHETS DE LAINE. — Mardi soir, vers neuf heures et demie, les agents de police Debaere et Collier, étaient de patrouille dans le quartier du Fresnoy lorsqu'ils aperçurent un individu qui venait de proposer en vente à un commerçant, 58 kilos de déchets de laine volés chez M. Ducoulombier, boulevard de la République. C'était un trieur de laines, Louis Deschamps, âgé de 29 ans, demeurant rue du Pile, cous Hespel, 3. Il a été arrêté et sera conduit, aujourd'hui, à Lille.

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

L'élection du Nord et les radicaux

Paris, 13 janvier. — Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni ce soir sous la présidence de M. Louis Puech, député.

M. Rajon, à propos de l'élection sénatoriale du Nord, a insisté sur les devoirs présents d'union et de concorde qui, a-t-il dit, s'imposent au parti, aussi bien dans le pays qu'au Parlement. Une motion, invitant les députés radicaux-socialistes appartenant au Comité exécutif à s'employer à réaliser l'union complète au groupe radical-socialiste de la Chambre, a été ajournée.

Elle sera discutée à la prochaine séance du Comité, le 27 janvier.

L'expulsion de M. l'abbé Delsor

Déclaration d'un député lorrain

Paris, 13 janvier. — M. Jules Brice, député de Nancy, interrogé par un rédacteur du *Gaulois*, lui a dit :

Je ne puis vous exprimer combien je souffre dans ma conscience de Français et de Lorrain de l'acte qui vient de remuer si profondément la France. Un tel spectacle m'était donc réservé ! J'ai vécu trop longtemps, puisque j'ai pu voir un ministre français décernant à un Alsacien la plus flétrissante des épithètes, le plus déshonorant qualificatif.

Révocation d'un juge de paix

Paris, 13 janvier. — M. Genestex, juge de paix à Bellegarde (Creuse), est révoqué.

On se rappelle que M. Genestex, menacé d'une disgrâce pour avoir placé son fils aîné au collège libre de Pelletin, adressait le 4 janvier dernier sa démission au Garde des sceaux, dans une lettre où il disait fièrement qu'il n'abdiquerait pas sa conscience pour 1.800 francs par an. M. Vallé s'est vengé de ce rappel à la pudeur par une révocation brutale.

Le procès de M. Charbonnel

Paris, 13 janvier. — La Chambre des appels correctionnels avait à se prononcer aujourd'hui, sur l'opposition faite par l'ex-abbé Charbonnel à un arrêt de défaut confirmant le jugement du Tribunal de Vitry-le-François, qui l'avait condamné à 16 francs d'amende et à 25 francs de dommages-intérêts envers cinq pères de famille plaignants pour distribution de prospectus outrageant les bonnes mœurs, dans lesquels il commentait les Diaconales.

Après une plaidoierie de Me Hubbard, la Cour a estimé que la preuve n'était pas faite que M. Charbonnel ait fait distribuer les prospectus incriminés. En conséquence, elle a infirmé l'arrêt rendu par défaut contre M. Charbonnel, mais elle l'a débouté de la demande reconventionnelle en dommages-intérêts qu'il avait présentée.

Une alliance hollando-belge

Paris, 13 janvier. — La *Patrie* reçoit de Bruxelles une dépêche disant qu'une alliance militaire défensive va être conclue entre la Belgique et la Hollande. Nous vous transmettons cette nouvelle sous toutes réserves.

La « Vienne »

Paris, 13 janvier. — Suivant le *Gaulois* de demain, le Ministre de la marine serait d'avis d'envoyer le *Galilée* sur d'autres points de l'Océan Atlantique, dans des parages tout à fait délaissés par les navigateurs. On parle aussi d'un autre transport qui coopérerait à la recherche de la *Vienne*.

Conseil supérieur de la guerre

Paris, 13 janvier. — Le général Brugère est maintenu, pour 1904, dans ses fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la guerre.

L'Exposition de Vienne

Paris, 13 janvier. — Le comité directeur de la section française de l'exposition internationale des usages industriels de l'alcool, qui doit se tenir à Vienne, s'est réuni au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Viger. Les présidents des différents comités ont communiqué leurs rapports sur les questions d'organisation qui leur ont été confiées. M. Decharme, chef de cabinet du ministre de l'Agriculture, a indiqué les résultats de la mission qui lui avait été donnée, ainsi qu'à M. Famechon, secrétaire général, sur la proposition de M. Viger, par le ministre de l'Agriculture. Il résulte de tous les renseignements que le succès de la section française à l'exposition de Vienne sera des plus complets.

La tempête

Naufrage d'un vapeur anglais

La Rochelle, 13 janvier. — Une tempête violente a éclaté sur nos côtes. Tous les bateaux de pêche et les vapeurs relâchent dans le port. Le vapeur *Sophie* a trouvé à l'entrée du Pertuis d'Antioche, le vapeur *Breton*, de Nantes, qui, surpris par la tempête, était complètement désemparé. Le navire, pour sortir de sa situation périlleuse, a été obligé de jeter à la mer toute sa pontée et le chargement de sa cale.

Les Sables d'Olonne, 13 janvier. — Le *Béarn*, navire à vapeur, capitaine Ordonneau, est rentré ce matin au port ; il ramène treize hommes de l'équipage d'un navire anglais, le *Lord Lidwod*, qui a fait naufrage sur la chaussée de Sein. Ces hommes ont été recueillis sur une baleinière. L'équipage se composait de 23 hommes. Les dix autres, montés dans un canot, ont disparu. Tous les officiers, sauf un second-maître, sont sauvés.

Echo de la course Paris-Madrid

Chateaudun, 13 janvier. — Un procès se rattachant à la course Paris-Madrid s'est déroulé aujourd'hui devant le Tribunal de Chateaudun. Le 24 mai dernier, la voiture n° 243, montée par deux Irlandais, MM. Leslie Porter et William Nixou, s'effondrait, dans un virage, contre la maisonnette du garde-barrière du passage à niveau de Bonneval.

Le réservoir à pétrole prit feu et M. William Nixou, pris sous le véhicule, fut retrouvé carbonisé. Son compagnon s'enfuit, affolé. Après enquête, M. Leslie Porter, marchand d'automobiles, était poursuivi pour homicide par imprudence. L'autopsie a démontré que la mort de M. Nixou a été le résultat d'un choc violent à la tête ; il a été carbonisé ensuite. M. Leslie Porter a été condamné à 200 francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Un soldat assassin

Toulon, 13 janvier. — Un soldat du 8e colonial, Marius Chrétien, né à Amiens, âgé de 20 ans, a tué la femme du lieutenant Trouille, dont il était l'ordonnance. L'assassin a été arrêté.

La main-d'œuvre chinoise au Transvaal

Piétermaritzburg, (Natal), 13 janvier. — L'assemblée législative a repoussé par 30 voix contre 2, une motion contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Transvaal.

Le conflit russo-japonais

Tokio, 13 janvier. — La réponse du Japon a été remise cet après-midi au baron de Rosen, ministre de Russie.

La santé de la Tsarine

Saint-Pétersbourg, 13 janvier. — L'état de l'impératrice, légèrement atteinte d'influenza, ne présente pas la moindre gravité.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS, A ARMENTIERES. — Les filles de la charité de Saint-Vincent de Paul, mises en demeure de quitter pour le 23 janvier, leur école de la rue des Agneaux, ont licencié mercredi soir leurs élèves.

L'ETRANGE AVENTURE D'HELLEMMES. — *Chez M. Krebs.* — Voici, selon M. Krebs, maire d'Hellemmes, comment s'est passée toute l'histoire de l'internement que nous relatons d'autre part :

Jeudi dernier, M. Krebs recevait un certificat délivré par M. le docteur Huard et portant que Victor Houtre était « atteint de troubles mentaux » qui exigeaient sa mise en observation à l'hôpital Saint-Sauveur, dans l'intérêt de la sécurité publique. M. Krebs s'occupa donc de diriger M. Houtre vers l'hôpital Saint-Sauveur. Le transfert à cet établissement ne se fit pas sans difficultés, car il fallut user d'un stratagème. Ce fut M. Krebs qui envoya la dépêche à Victor Houtre. Pour l'accompagner à l'hôpital, il le confia au cantonnier Capœn. Tel a été le rôle de M. Krebs.

Il n'a fait qu'agir légalement, couvert par le certificat médical. M. Krebs est décidé à poursuivre un de nos confrères qui, dès hier, avait tenu sur son compte des propos diffamatoires.

Attendons maintenant que l'enquête ouverte par M. Delale, juge d'instruction, établisse les responsabilités.

NAUFRAGE D